



COMMUNE DE LA BARBEN
DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DÉLIBÉRATION N° 25-2026

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	13
Nombre de membres votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
08/06/2026

Objet : Désignation du correspondant défense

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-33;

Vu la circulaire du 26 octobre 2001,

Considérant chaque Conseil municipal désigne parmi les élus un correspondant défense chargée d'entretenir le lien entre la défense et les citoyens. Que ce dernier a pour mission d'informer les citoyens sur les questions de défense et d'être l'interlocuteur privilégié pour les armées et les services du ministère,

Considérant l'intérêt de renforcer le lien entre l'Armée et la Nation en désignant un interlocuteur local pour toutes les questions de défense nationale,

Un appel de candidature est fait pour le poste de titulaire:

Est candidat Mme Sabine BOUCHET

Le Conseil Municipal,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE pour correspondant défense Mme Sabine BOUCHET, conseillère Municipale,

PRECISE : que La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

Le Maire

Franck SANTOS



EXTRAIT DU REGISTRE
de

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le

ID : 013-211300090-20260616-252026-DE

Berger
Levrault

**DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---0000000---

Séance du 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le seize du mois de juin à 18h00, les membres composant le conseil municipal de La Barben, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle « Espaces des Cedres » sous la présidence de Franck SANTOS, maire.

Les membres du conseil municipal élus ont été déclaré et installés dans leurs fonctions.

PRÉSENTS : Maryvonne GASCON, Colette MARTINET, Bernard JEAN, Xavier DAUMALIN, Michel GOURLIA, Noel THOMAS, Sabine BOUCHET, Sophie MATHIEU, Dorian TORTEL, Justine GRATTEPAIN, Cécile NACHAT et Jacques CAZAMEA

REPRÉSENTÉS : Benoit CLADIDIER par Maryvonne GASCON, Frederique EBOUNDA par Bernard JEAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Justine GRATTEPAIN

---0000000---

Secrétaire de séance
Justine GRATTEPAIN

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le
Fait à La Barben, le

